

COUR SUPRÊME DU YUKON

SUCCESSION DE _____, défunt
AUSSI CONNU SOUS LE NOM DE _____

CAUTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATEUR (RÉAPPOSITION DU SCEAU)

Nous soussignés, _____, de
_____, [profession] _____, et
_____, de
_____, [profession] _____, nous
obligeons conjointement et individuellement envers le greffier de la Cour
suprême du Yukon au Palais de justice, 2134, Second Avenue, à Whitehorse, au
Yukon, Y1A 5H6, pour la somme de _____ \$ payable au greffier de la
cour, et engageons chacun de nous de même que nos héritiers, exécuteurs
testamentaires et administrateurs à effectuer la totalité de ce paiement.

La condition de cette obligation est que si l'administrateur _____
_____, agissant en vertu de lettres d'administration
relatives à la succession de _____, délivrées le
_____ 20__ par [nom du tribunal ayant délivré les lettres] et qui font
l'objet d'une réapposition de sceau au Yukon, lorsque la loi l'exige :

- a) dresse un inventaire fidèle et complet des biens de la succession qui sont
ou seront en sa possession ou sous son contrôle, ou dont il a ou aura
connaissance, ou qui sont ou seront en la possession ou sous le contrôle
de toute autre personne en son nom;
- b) remet l'inventaire à la Cour suprême du Yukon;
- c) recueille et administre bien et fidèlement la succession conformément à la
loi;
- d) rend bien compte de son administration de la succession;
- e) dépose les lettres d'administration à la cour,

alors le cautionnement est nul et sans effet, autrement, il demeure en vigueur.

Fait sous serment ou affirmation solennelle) _____
devant moi à _____,) Signature [*caution*]
au Yukon, le _____ 20 __.)

Nom en lettres moulées [*caution*]

Notaire dans et pour le Yukon

Nom du notaire : _____

Signature [*caution*]

Charge (poste) : _____

Date d'expiration : _____

Nom en lettres moulées [*caution*]